



Conseil économique et social

Distr. générale
24 mars 2020

Anglais et français
uniquement

Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Forum régional africain pour le développement durable
Sixième session

Victoria Falls (Zimbabwe), 24-27 février 2020
Point 9 de l'ordre du jour*

Examen et adoption des messages clefs

Sixième session du Forum régional africain pour le développement durable : résumé, messages clefs et Déclaration de Victoria Falls

I. Introduction

1. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) et le Gouvernement zimbabwéen, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et le système des Nations Unies, ont organisé la sixième session du Forum régional africain pour le développement durable à Victoria Falls (Zimbabwe), du 24 au 27 février 2020.¹
2. Le Forum a réuni plus de 3000 participants, notamment des ministres et des représentants de haut niveau des gouvernements de 52 États membres de la CEA, d'organes intergouvernementaux, d'organes et d'institutions spécialisées des Nations Unies, et d'autres organisations internationales, de grands groupes et autres parties prenantes.
3. La section III contient un résumé des délibérations, y compris des principales questions débattues et des messages clefs émanant du Forum.

* ECA/RFSD/2020/1/Rev.1.

¹ Au nombre des entités du système des Nations Unies partenaires, on peut citer : le Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation internationale pour les migrations, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Équipe régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Programme des volontaires des Nations Unies, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme et le Programme alimentaire mondial et l'Organisation mondiale du commerce.



A. Historique

4. Le Forum s'est tenu dans un contexte qui montre que, malgré les efforts importants déployés ces quatre dernières années, les pays et les partenaires étaient loin d'atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine. La décennie en cours, 2020-2030, ouvre donc une fenêtre d'espoir pour accélérer le rythme de la mise en œuvre et en élargir la portée en vue de la réalisation des objectifs. Ainsi, le Forum représente une opportunité de traduire dans les faits la proclamation de faire des années 2020 une décennie d'action et de résultats, telle que l'a approuvée l'Assemblée générale des Nations Unies dans la résolution 74/4.

5. La sixième session du Forum régional africain pour le développement durable se veut par conséquent une rencontre orientée vers l'action qui permettra aux États Membres et aux autres parties prenantes d'explorer et de retenir des solutions concrètes et transformatrices qui aideront les pays à atteindre les objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 dans les délais fixés.

B. Thème et activités de la session

6. La sixième session s'est tenue sur le thème « 2020-2030 : une décennie pour assurer l'avènement d'une Afrique transformée et prospère grâce au Programme 2030 et à l'Agenda 2063 ». Ce thème est étroitement aligné sur celui de la réunion du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2020, à savoir « Action accélérée et solutions transformatrices : une décennie d'action et des résultats pour le développement durable ».

7. Les principales activités menées au cours du Forum ont été les suivantes :

a) Un suivi et un examen régionaux des progrès accomplis dans la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Dans ce cadre, le Forum a entrepris un examen de l'ensemble des 17 objectifs de développement durable et des objectifs correspondants de l'Agenda 2063. Afin de promouvoir une approche intégrée et interdépendante de l'examen et des délibérations au cours de la session, les 17 objectifs ont été regroupés en cinq sous-thèmes autour de ce que l'on désigne les cinq piliers - Populations, Prospérité, Planète, Paix et Partenariats ;²

b) Apprentissage par les pairs, y compris mutualisation des approches, des expériences et des enseignements tirés de la réalisation d'examens nationaux et locaux volontaires et d'autres efforts visant à faire progresser la mise en œuvre intégrée des deux programmes ;

c) Définition et articulation des priorités, des options stratégiques et des recommandations de l'Afrique sous forme de messages clefs, afin d'accélérer la mise en œuvre à différents niveaux, et d'apporter une contribution collective de la région au forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2020 (New York : 7-17 juillet 2020).

² Les objectifs de développement durable ont été regroupés pour chaque sous-thème dans les catégories suivantes : Populations [objectifs 1 (pas de pauvreté), 2 (faim zéro), 3 (bonne santé et bien-être), 4 (éducation de qualité) et 5 (égalité des sexes)] ; Prospérité [objectifs 7 (énergie propre et d'un coût abordable), 8 (travail décent et croissance économique), 9 (industrie, innovation et infrastructures), 10 (réduction des inégalités) et 11 (villes et communautés durables)] ; Planète [objectifs 6 (eau propre et assainissement), 12 (consommation et production responsables), 13 (action climatique), 14 (vie aquatique) et 15 (vie terrestre)] ; Paix [objectif 16 (paix, justice et institutions efficaces)] et Partenariats [objectif 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs)].

8. Plus de soixante manifestations préparatoires et parallèles, organisées en marge du Forum régional, ont enrichi les travaux de la session principale.³ Au nombre de ces manifestations, la réunion spéciale du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, la deuxième session du Forum régional africain sur la science, la technologie et l'innovation, un atelier régional sur l'examen national volontaire : renforcement de l'examen national volontaire intégré et de l'établissement de rapports sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063, et un atelier préparatoire et de renforcement des capacités des grands groupes et des autres parties prenantes de la région Afrique.

II. Ouverture de la session (point 1 de l'ordre du jour)

9. La séance a été animée par le Directeur du Centre africain pour la statistique (CAS) de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), M. Oliver Chinganya.

10. La Secrétaire exécutive de la CEA, M^{me} Vera Songwe, a déclaré que l'Afrique avait tout ce dont elle avait besoin pour réussir à s'assurer un développement durable, mais n'avait pas encore pu le faire en dépit des progrès accomplis dans certains domaines. Les obstacles étaient nombreux, notamment les changements climatiques, les maladies et les défis liés au commerce, mais l'Afrique pourrait les surmonter si les pays travaillaient ensemble. En 2018, l'économie du Zimbabwe avait connu un taux de croissance de 6,2 %, surtout grâce au barrage de Kariba. Par la suite, elle s'était contractée à cause des cyclones Idai et Kenneth. La Secrétaire exécutive a relevé que les jeunes du Zimbabwe avaient élaboré des solutions permettant d'assurer le développement et la croissance durable dans l'avenir. Les jeunes Africains avaient besoin de 13 millions d'emplois par an. Ces emplois devraient être créés par les entreprises et par le développement du secteur privé. Tel un aigle s'envolant dans un grondement de tonnerre et de fumée, l'Afrique était prête à prendre son essor grâce à sa population jeune et active.

11. Représentant des jeunes et Ambassadeur du Zimbabwe pour le climat, M. Nkosilati Nwatitu, a souligné les effets négatifs des changements climatiques sur l'environnement, notant que l'absence de pluies avait réduit le niveau d'eau des chutes Victoria. Des millions de jeunes subissaient les effets des changements climatiques. L'orateur a invité les gouvernements africains à lutter contre les changements climatiques pour protéger l'environnement. Les jeunes devaient jouer un rôle dans les plans nationaux de développement. Il convenait d'encourager les pays à les mettre en première ligne.

12. La Présidente sortante du Bureau, M^{me} Nezha El Ouafi, a souligné que les pays africains avaient fait des progrès considérables, mais insuffisants, dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Le principal problème à résoudre restait la mobilisation des fonds nécessaires pour financer la mise en œuvre des deux programmes. Il fallait dès lors déployer des efforts concertés, y compris la coopération Sud-Sud. À sa cinquante-deuxième session, la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA avait reconnu qu'il était de la plus haute importance de renforcer les politiques budgétaires en vue d'augmenter les recettes publiques de 12 à 20 % du produit intérieur brut (PIB). Les technologies numériques restaient essentielles non seulement pour améliorer le recouvrement des recettes, mais aussi pour rendre leur emploi et leur gestion plus rationnels et plus transparents. Dans ce contexte, il a également attiré l'attention sur la stratégie nationale de développement durable élaborée par le Maroc.

³ Voir <https://www.uneca.org/fr/arfdsd2020>.

13. Le Vice-Président de la Commission de l'Union africaine, M. Kwesi Quartey, a fait observer qu'il était prioritaire pour l'Afrique de tenir l'engagement de « faire taire les armes » afin de créer un environnement propice à la croissance et à la stabilité macroéconomiques. La prospérité, l'inclusion et l'engagement de ne pas faire de laissés pour compte n'étaient pas réalisables sans la paix, la sécurité et la stabilité. Les progrès en matière de développement durable étaient mitigés et inégaux : les taux de pauvreté étaient en baisse et des progrès avaient été enregistrés dans la santé et l'alphabetisation. Des progrès avaient également été réalisés en matière d'égalité des sexes, mais ils n'étaient pas suffisants. Dans le même temps, la forte croissance démographique, le manque d'accès à des emplois décents, à l'éducation et aux soins de santé, les inégalités et le manque de données persistaient. Les femmes, les jeunes filles et les jeunes gens en général continuaient d'être laissés de côté. L'Union africaine avait mis en place avec les Nations Unies une démarche commune pour renforcer l'action, l'examen, l'établissement de rapports et la mobilisation des ressources en faveur de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Les États membres avaient la responsabilité de traduire en résultats concrets les ambitions définies dans les deux programmes. Le Forum était l'occasion de renforcer la mise en œuvre conjointe, le suivi et la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des deux programmes de développement.

14. La Vice-Secrétaire générale de l'ONU, M^{me} Amina J. Mohammed, a salué les progrès notables qui avaient été réalisés en Afrique, en particulier en termes de croissance économique et de réduction de la pauvreté. Cependant, compte tenu des nombreux défis qui subsistaient, le continent n'était pas en mesure de réaliser les objectifs de développement durable. Le système des Nations Unies pour le développement allait se concentrer, au cours de la Décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable, sur l'accélération du rythme et la mise à l'échelle des progrès, en se servant des forums régionaux pour le développement durable comme base. Les équipes de pays des Nations Unies nouvelle génération et le repositionnement régional du système de développement, en coopération avec l'Union africaine, pouvaient fournir de nouvelles plateformes plus solidaires pour l'appui intégré aux États membres, renforçant ainsi la coordination, la mobilisation des ressources, la transparence et la gestion axée sur les résultats, ainsi que le cadrage efficace des enjeux régionaux lors des forums mondiaux. Au vu des énormes souffrances humaines causées par les changements climatiques, la faim et le terrorisme, la réussite n'était possible que si les États membres intégraient le Programme 2030 et l'Agenda 2063 dans leurs plans nationaux de développement et adoptaient les cadres nationaux de financement adéquats. Tous les secteurs de la société, y compris le secteur privé, la société civile, les milieux universitaires, les autorités locales et les jeunes, devaient désormais passer aux actes. Une participation accrue et une meilleure appropriation par le public du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 étaient nécessaires, les jeunes étant les moteurs du changement. À la lumière de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et de l'impulsion donnée pour faire taire les armes, on voyait bien que l'Afrique avait les compétences, le leadership, l'optimisme et la créativité nécessaires pour réaliser son plein potentiel.

15. Le Ministre zimbabwéen de la fonction publique, du travail et de la protection sociale, M. Paul Mavina, a déclaré que les menaces qui pesaient sur le développement durable faisaient que tous devaient partager leurs expériences afin d'établir une vision et un cadre de mise en œuvre communs. Le Zimbabwe avait veillé à ce que son plan national de développement prenne en compte les objectifs de développement durable et il avait mis en place une unité au sein du Cabinet du Président chargée d'en assurer la coordination. Un effort avait été fait pour intégrer les objectifs dans les initiatives de développement locales et provinciales. Au Zimbabwe, le déficit de financement était important, mais

l'investissement dans l'agriculture intelligente était un bon point de départ pour lutter contre la faim et l'extrême pauvreté.

16. Le Président du Zimbabwe, M. Emmerson Dambudzo Mnangagwa, a souligné que la session en cours du Forum était l'occasion d'examiner les progrès accomplis au début de la Décennie d'action et de réalisations des Nations Unies en faveur du développement durable, reconnaissant le caractère interdépendant et indivisible des objectifs de développement durable et la nécessité de ne laisser aucun pays africain à la traîne. Le Zimbabwe mettait en œuvre l'Agenda 2063 et le Programme 2030, notamment en recentrant son budget national pour aligner les programmes des ministères sur des objectifs spécifiques de développement durable et en établissant un cadre de coordination et de mise en œuvre placé sous l'égide de l'entité chargée de la coordination technique de la coopération au sein du Cabinet du Président, avec le soutien des partenaires, du secteur privé et de la société civile. Les objectifs avaient aussi été intégrés dans les initiatives de développement local afin de produire un impact au niveau des collectivités. Pour accélérer la réalisation de ces objectifs et la mise en œuvre de l'Agenda 2063, il faudrait retenir en priorité les domaines d'intervention suivants : projets transfrontaliers, filets de sécurité sociale et protection sociale en vue d'atténuer des chocs persistants et réduire des déficits de financement importants ; investissements dans l'agriculture et les chaînes de valeur associées ; exploitation efficace des ressources naturelles ; partenariats public-privé ; autonomisation des petites et moyennes entreprises et du secteur informel ; égalité des sexes ; et technologie et innovation conformément à la quatrième révolution industrielle. La résilience climatique était une priorité essentielle, au regard des graves conséquences des changements climatiques sur le continent. Il était important de mettre en place des institutions solides, d'améliorer le niveau de vie et de lutter contre la corruption, qui freine le développement véritable. Des données crédibles sont nécessaires pour la mise en œuvre et le suivi des objectifs de développement durable, et la présentation de rapports les concernant. À cet égard, le soutien de la CEA dans la préparation des examens nationaux volontaires a été salué. Le Président du Zimbabwe a également salué l'initiative des jeunes et s'est engagé à apporter un appui à leurs initiatives.

III. Résumé et messages clefs

17. On trouvera ci-après une synthèse des tendances et questions principales et des messages clefs, y compris des recommandations issues des présentations et des débats de la sixième session du Forum régional. Les messages clefs portent notamment sur les priorités, les options stratégiques et les recommandations de l'Afrique, pour accélérer la mise en œuvre à différents niveaux, et pour apporter une contribution collective de la région au forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2020.

A. **Table ronde de haut niveau sur les moyens permettant d'accélérer l'avènement d'une Afrique transformée et prospère grâce au Programme 2030 et à l'Agenda 2063 au cours de la période 2020-2030 (point 2 de l'ordre du jour)**

1. **Principales tendances et recommandations**

18. Des progrès ont été réalisés sur certains indicateurs des objectifs de développement durable, en particulier dans le domaine de l'éducation. Les progrès de l'Afrique concernant d'autres indicateurs sociaux sont plus lents qu'ils ne devraient l'être. L'inégalité, qui a des incidences sur la sécurité et la paix, s'est à peine réduite. Il est donc urgent d'agir.

19. Il faudrait de toute urgence renforcer les mécanismes de financement en faveur des deux programmes.
20. Tout doit être mis en œuvre pour disposer de données et de statistiques de qualité et actualisées afin d'assurer un suivi et une évaluation axés sur les résultats.
21. Les jeunes doivent être dotés de compétences technologiques et associés à la conceptualisation, à la mise en œuvre et au suivi des efforts visant à accélérer la mise en œuvre des programmes en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, en tirant parti des possibilités offertes par la quatrième révolution industrielle.
22. La participation des femmes dans le monde scientifique était faible et pour cette raison, il faudrait davantage de femmes dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques.
23. Des États membres ont intégré les objectifs de développement durable dans leur plan de développement national et aligné les modalités de mise en œuvre sur les cadres existants. Le lien entre les cadres de développement nationaux et les deux programmes doit cependant être renforcé.
24. Le Forum politique de haut niveau devrait être l'occasion de nouer des partenariats mondiaux pour aider à relever les défis auxquels l'Afrique était confrontée, et pas seulement de mettre en valeur les réalisations.

2. Messages clefs

25. À l'issue du débat, les participants se sont accordés sur les messages clefs suivants :
 - a) En raison des déséquilibres historiques et environnementaux qu'elle avait connus, l'Afrique devait se faire entendre avec plus de force sur les ressources que la communauté mondiale devrait apporter à la région pour assurer le développement durable ;
 - b) Étant donné que les effets des émissions de gaz à effet de serre (GES) étaient profondément ressentis en Afrique, alors que la contribution du continent à ces émissions était marginale, les pays développés devraient prendre davantage de responsabilités en fonction de leurs émissions industrielles, conformément au principe du pollueur-payeur ;
 - c) En outre, les États membres devraient :
 - i) Appuyer la réalisation des objectifs de développement durable au niveau local par le biais des structures de gouvernance locales en renforçant les structures de gouvernance locale et le financement ;
 - ii) Renforcer la participation du secteur privé et mettre à profit les envois de fonds de la diaspora pour investir dans les services sociaux, en particulier la santé et l'éducation et les infrastructures de transformation ;
 - iii) Adopter une approche de gestion axée sur les résultats combinée à un système de suivi et d'évaluation pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 ;
 - d) La bonne gouvernance et le commerce au sein des pays africains et entre eux, étayés par des infrastructures de qualité et des mesures de soutien, sont essentiels à une croissance inclusive ;
 - e) Les États membres devraient tirer parti de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui est entré en vigueur en mai 2019, en investissant dans des domaines qui favorisent

l'augmentation de la production et de la valeur ajoutée, la facilitation du commerce et les infrastructures liées au commerce ;

f) Le système des Nations Unies pour le développement devrait fournir un appui, notamment des outils permettant aux États membres de chiffrer la mise en œuvre des deux programmes afin qu'ils puissent affiner les stratégies de financement nécessaires pour atteindre les objectifs au cours de la prochaine décennie ;

g) Le système des Nations Unies pour le développement devrait accroître son appui aux États membres afin de renforcer la planification intégrée et l'établissement de rapports, notamment en mettant en place les outils pertinents ;

h) Afin d'assurer que personne ne soit laissé de côté, les États membres devraient intégrer le Programme 2030 et l'Agenda 2063 dans leurs plans de développement et leurs processus de planification nationaux au niveau des administrations locales, et veiller à ce que les processus de planification, de financement, de mise en œuvre et de suivi du développement soient véritablement ouverts à toutes les parties prenantes de tous les secteurs de la société ;

i) L'ONU et les partenaires de développement devraient créer et appuyer des partenariats efficaces pour financer le renforcement des capacités et l'amélioration de la collecte de données afin que l'Afrique parvienne à réaliser les objectifs de développement durable et les aspirations de l'Agenda 2063.

B. Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 aux niveaux régional et sous-régional (point 4 de l'ordre du jour)

1. Points saillants du *Rapport sur le développement durable en Afrique 2019*

26. Le *Rapport sur le développement durable en Afrique* était établi tous les ans par la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine pour le développement, la Commission de l'Union africaine et le Programme des Nations Unies pour le développement. L'édition de 2019 a couvert l'ensemble des 17 objectifs regroupés autour des 5P (populations, prospérité, planète, paix et partenariats).

2. Premier rapport continental sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063

27. L'Union africaine a présenté le premier rapport continental sur l'application du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 (2014-2023). Établi par La Commission de l'Union africaine en collaboration avec l'Agence de développement de l'Union africaine- le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique avait établi le premier rapport continental sur l'application du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 (2014-2023). Le rapport, qui a couvert la période 2014-2019, s'appuyait sur des données provenant de 31 États membres africains et de six communautés économiques régionales (CER). Il en ressort que l'aspiration 4, à savoir une Afrique pacifique et sûre, était l'aspiration la mieux réalisée. Ce résultat était attribué principalement au fait que la majorité des pays africains ont mis en place des mécanismes pour atteindre la paix. Les performances de l'Afrique en ce qui concerne l'aspiration 5 et l'aspiration 3 avaient, en revanche, enregistré les scores les plus faibles. Le continent a obtenu de très bons résultats dans la réalisation de l'objectif 9, principalement grâce à la signature et à la ratification de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine par la majorité des États membres. Cependant, le continent a obtenu de mauvais résultats s'agissant de l'aspiration 5.

3. Débat et tendances

28. Les participants ont pris acte des conclusions du premier rapport continental et souligné la nécessité de mettre en place d'autres cadres d'établissement de rapports au niveau national et d'assurer l'uniformité dans la définition des indicateurs pertinents.

29. Les taux de pauvreté ont diminué, tandis que se sont améliorés l'égalité des sexes et l'accès à l'éducation primaire, à la santé et à l'électricité. Toutefois, la couverture était insuffisante et le nombre absolu de personnes vivant dans la pauvreté a augmenté en raison des taux élevés de croissance démographique. En outre, des millions d'enfants ne recevaient pas une éducation de qualité, n'achevaient pas leurs études ou n'étaient pas scolarisés du tout.

30. Les mesures visant à améliorer la portée et la qualité des services sociaux, en élargissant l'accès aux soins de santé, à l'électricité et à l'eau potable, étaient essentielles à la réalisation du développement durable.

31. Pour réaliser un développement durable en Afrique, il est essentiel de disposer d'institutions fortes et responsables et d'une croissance économique inclusive. Celles-ci ne pouvaient être construites que sur les bases les plus solides d'une gouvernance juste, transparente et efficace.

32. L'amélioration des systèmes de transport routier, ferroviaire, aérien et maritime et des interconnexions sur tout le continent contribuerait à stimuler la croissance économique.

33. La convergence entre les objectifs de développement durable, l'Agenda 2063 et les Cinq grandes priorités de la BAD était une opportunité pour une collaboration et une coordination étroites entre les gouvernements nationaux et les partenaires de développement.

4. Messages clefs

34. À l'issue du débat, les participants se sont accordés sur les messages clefs ci-après :

a) Le développement durable est l'affaire de tous. Les approches pangouvernementales et sociétales sont essentielles pour réaliser le développement durable ;

b) Les États membres devraient adopter et mettre en œuvre des politiques d'inclusion, qui devraient être soutenues par des mécanismes de financement durables ;

c) Il faudrait combattre de pair la pauvreté et l'inégalité. Les États membres devraient prendre des mesures pour stimuler la création d'emplois, accroître les revenus des ménages, sécuriser les droits de propriété, développer les infrastructures, renforcer le capital humain et améliorer la productivité du travail, autant de facteurs déterminants de la croissance inclusive et de la réduction de la pauvreté ;

d) Les États membres étaient encouragés à signer et à ratifier les documents juridiques portant création des institutions financières continentales et d'autres traités de l'Union africaine ;

e) Les États membres devraient planifier une urbanisation croissante et faire en sorte que les villes et les établissements humains soient inclusifs, sûrs, résilients et durables ;

f) Pour réaliser le Programme 2030 et l'Agenda 2063, les États membres devraient concevoir des mesures visant à accroître leur marge budgétaire, en ajustant les politiques budgétaires et fiscales, ainsi que la gestion des recettes fiscales ;

g) Les États membres devraient s'attaquer au problème de l'endettement croissant, qui a des conséquences négatives sur la réalisation du développement durable ;

h) Concernant la décennie d'action, les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les partenaires de développement devraient collaborer afin de concrétiser les aspirations et les stratégies de développement ;

i) Étant donné que l'Agenda 2063 et le Programme 2030 sont bien alignés, l'Union africaine et le système des Nations Unies devraient élaborer un cadre commun de suivi et d'établissement de rapports, y compris un rapport continental sur les deux programmes. Un tel cadre réduira la charge de travail des États membres en matière d'établissement de rapports et permettra à l'Afrique de parler d'une seule voix.

C. Tables rondes plénières et séances parallèles : Examen volontaire national sur la mise en œuvre des deux programmes [point 5 a) de l'ordre du jour]

1. Débat

35. Avant la sixième session, 35 États membres africains avaient procédé et participé à des examens nationaux volontaires dans le cadre du Forum politique de haut niveau. Dix-sept autres se sont engagés à leur emboîter le pas en 2020. Les examens nationaux volontaires ont beaucoup contribué à la mobilisation de l'attention, notamment en ce qui concerne la législation, renforcé l'engagement des diverses parties prenantes, y compris les organisations de la société civile, les jeunes et les groupes vulnérables, et lancé des réformes dans des domaines tels que la réduction de la pauvreté, la santé, l'eau, l'assainissement et les énergies renouvelables.

36. Les principaux défis rencontrés par les États membres dans les examens volontaires ont été le financement des examens eux-mêmes et de la mise en œuvre des recommandations qui en découlent, ainsi que le manque de données et de statistiques ventilées.

37. Les examens volontaires et la mise en œuvre des recommandations en découlant pourraient être renforcés grâce à un engagement politique fort, une sensibilisation aussi bien au Programme 2030 qu'à l'Agenda 2063, la lutte contre la corruption, la mise en place d'institutions fortes, la normalisation des cadres d'examen et le renforcement de la participation des diverses parties prenantes, y compris le secteur privé et les organisations de la société civile.

2. Messages clefs

38. À l'issue du débat, les participants se sont accordés sur les messages clefs suivants :

a) Les États membres ont été invités :

i) À procéder régulièrement à un examen national volontaire. À cet égard, les pays qui ne l'ont pas encore fait sont invités à y remédier lors du cycle à venir. Toutefois, les examens nationaux volontaires ne doivent pas être menés comme une formalité. Ils doivent être objectifs et conduire à des changements fondamentaux dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;

ii) À créer des mécanismes clairs et à investir dans la production et l'utilisation de données désagrégées afin de favoriser la réalisation d'examens fondés sur des données probantes et l'harmonisation des cadres de développement nationaux. Les pays devraient également investir dans les

technologies de l'information et de la communication qui peuvent contribuer à la collecte, à la diffusion et à l'utilisation en temps utile des données et des informations pour les examens et la planification ;

iii) À faire en sorte que les examens nationaux volontaires mettent en évidence les projets phares et autres bonnes pratiques qui contribuent à la transformation et à l'accélération de la mise en œuvre, en particulier dans des domaines clefs tels que l'éradication de la pauvreté, l'autonomisation des femmes et la création d'emplois, et ce avec le concours de l'équipe de pays des Nations Unies, de la CEA et d'autres partenaires ;

iv) À renforcer la mobilisation des ressources tant pour la mise en œuvre que pour la réalisation d'un examen volontaire qui incarne les liens et la convergence entre le Programme 2030, l'Agenda 2063 et les plans de développement nationaux.

b) La CEA et la Commission de l'Union africaine ont été encouragées à développer des mécanismes d'examen par les pairs et une communauté de pratique pour promouvoir des examens volontaires efficaces et favoriser la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

D. Tables rondes plénières et séances parallèles : Examen volontaire local sur la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 [point 5 b) de l'ordre du jour]

1. Débat

39. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants ont examiné le rôle des examens locaux volontaires dans l'accélération de la mise en œuvre, du suivi et de l'examen du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 en Afrique. Dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies étaient encouragés à procéder à des examens réguliers et sans exclusive, dirigés et contrôlés par le pays, des progrès accomplis aux niveaux national et infranational.

40. L'insuffisante localisation des programmes mondiaux et régionaux en Afrique était un obstacle à l'accélération de la mise en œuvre, au suivi et à l'examen.

41. Les examens locaux volontaires étaient essentiels pour garantir l'appropriation, la responsabilité et l'engagement de toutes les parties prenantes, à toutes les échelles. Les examens locaux volontaires ont été décrits comme étant d'importants outils qui permettent la participation multipartite et la mobilisation en faveur de la mise en œuvre du Programme 2030.

42. La CEA travaillait avec certains pays et localités à la préparation d'examens locaux volontaires dont l'expérience et les conclusions étaient abordées au cours du Forum. L'Afrique était confrontée au problème de manque de données fiables même au niveau local, problème qui affectait les examens locaux volontaires.

43. L'objectif de « ne laisser personne de côté » ne pouvait être concrétisé que par la participation des différents groupes de la communauté ; les femmes, les personnes âgées et les jeunes devaient être encouragés à participer pleinement aux efforts tendant à la réalisation des objectifs de développement durable.

2. Messages clefs

44. À l'issue du débat, les participants se sont accordés sur les messages clefs suivants :

- a) Pour accélérer la mise en œuvre des deux programmes, les gouvernements locaux et régionaux devraient s'impliquer pleinement dans les activités du Forum ;
- b) En outre les États membres devraient :
 - i) Intégrer les examens locaux volontaires dans leurs examens nationaux volontaires ;
 - ii) Aider les autorités locales à collecter des statistiques locales fiables et cohérentes pour effectuer des examens locaux volontaires ;
 - iii) Instaurer des mécanismes d'examens locaux volontaires pour améliorer la responsabilité, la transparence et l'appropriation par le public de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;
 - iv) Promouvoir une décentralisation effective et fournir aux autorités locales des outils et des ressources adéquates pour leur permettre de localiser et de mettre en œuvre les objectifs dans le cadre de leurs priorités en matière de développement économique local ;
 - v) Promouvoir un partenariat et une coordination solides avec les parties prenantes locales, en particulier les groupes vulnérables, aux fins d'examens locaux volontaires efficaces ;
 - vi) Instaurer des évaluations par les pairs entre les autorités locales afin d'améliorer la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;
 - vii) Institutionnaliser l'engagement des jeunes en tant que parties prenantes clefs pour la conduite et le suivi des examens locaux volontaires ;
 - viii) Intégrer, avec l'aide du système des Nations Unies pour le développement, les questions de développement local et urbain dans les plans, politiques et instruments budgétaires nationaux et sectoriels clefs de développement.
- c) Le système des Nations Unies devrait :
 - i) Aider à l'élaboration d'un modèle commun pour les examens locaux volontaires afin de faciliter l'intégration et la normalisation de ces examens ;
 - ii) Concevoir un modèle pour les examens locaux volontaires évalués par les pairs en Afrique, aligné sur les examens nationaux volontaires en vue de mieux normaliser les principes clefs.

E. Table ronde plénière sur le sous-thème relatif aux personnes [point 6 a) de l'ordre du jour]

1. Introduction

45. Le sous-thème des personnes a couvert cinq objectifs de développement durable, à savoir l'Objectif 1 – pas de pauvreté, l'Objectif 2 – faim zéro, l'Objectif 3 – santé et bien-être, l'Objectif 4 – éducation de qualité, et l'Objectif 5 – égalité des sexes ; et les objectifs correspondants de

l'Agenda 2063.

2. Messages clefs

46. À l'issue de l'examen du sous-thème, les participants se sont accordés sur les messages clefs suivants :

a) Les États membres devraient investir dans les données, la recherche et les nouvelles connaissances, tout en étant conscients des normes et pratiques sociales. L'exploitation des données existantes et l'utilisation de techniques et d'analyses innovantes, notamment la désagrégation et la superposition des données, permettront de situer les zones sensibles et les poches de pauvreté, et de cibler efficacement les ressources et les interventions pour atteindre en premier lieu les personnes les plus défavorisées ;

b) Les États membres devraient revoir et remanier leurs programmes d'éducation et de santé et veiller à ce que les approches de développement soient centrées sur les personnes et fondées sur les droits ;

c) Les systèmes éducatifs devraient être axés sur le développement du capital humain et s'attacher à investir dans une éducation de qualité, en particulier en sciences, en technologie, en ingénierie et en mathématiques, et à répondre à la demande du marché du travail. Ils devraient également s'occuper des réfugiés en âge scolaire ainsi que des enfants et des jeunes déplacés internes ;

d) Les États membres devraient contribuer à la production du rapport annuel de suivi de l'éducation en Afrique afin de faire connaître les innovations nécessaires pour accélérer le rythme de mise en œuvre des objectifs liés à l'éducation, l'Afrique étant à la traîne par rapport au reste du monde ;

e) Les États membres devraient s'attaquer au problème de la sécurité alimentaire, renforcer la résilience et traiter la question des migrations humaines et de la sécurité en intensifiant les stratégies et les programmes visant à atténuer le changement climatique et à s'y adapter, notamment par la gestion des ressources en eaux souterraines, l'agriculture intelligente face au climat et la gestion durable des forêts et des terres ;

f) Les États membres devraient prendre position sur le gaz naturel en tant que source d'énergie de transition pour le continent à l'approche de la vingt-sixième réunion de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;

g) Les États membres devraient augmenter les investissements dans les secteurs qui sont essentiels pour lutter contre les inégalités au sein de la population, notamment la sécurité, comme le souligne le thème de l'Union africaine pour 2020, « Faire taire les armes ». En outre, les États membres, en collaboration avec leurs partenaires, devraient s'attaquer aux diverses contraintes socioculturelles, notamment aux questions liées à l'inégalité entre les sexes ;

h) Les États membres devraient passer d'approches uniques, sectorielles ou cloisonnées de prestation de services à des approches intégrées, intersectorielles et systémiques qui tirent parti des retombées bénéfiques en utilisant les liens entre les objectifs et les actions collectives axées sur l'investissement dans le capital humain.

F. Table ronde plénière sur le sous-thème des partenariats [point 6 b) de l'ordre du jour]

1. Introduction

47. Le sous-thème des partenariats a couvert l'Objectif 17 sur les partenariats au service des objectifs et les objectifs correspondants de l'Agenda 2063, ainsi que les moyens de mise en œuvre nécessaires pour réaliser le Programme 2030 et l'Agenda 2063 au cours de la décennie 2020-2030.

2. Messages clefs

48. À l'issue de l'examen du sous-thème, les participants se sont accordés sur les messages clefs suivants :

a) Les pays africains devraient concevoir et mettre en œuvre des politiques de financement innovantes, combattre les flux financiers illicites et entreprendre des réformes pour élargir l'assiette de l'impôt, éliminer les failles permettant l'évasion fiscale et donner la priorité aux dépenses ayant le plus grand impact sur les moins privilégiés ;

b) Les pays africains devraient soutenir les partenariats multisectoriels et promouvoir la coopération Sud-Sud et Nord-Sud afin de renforcer les capacités humaines et institutionnelles, notamment celles des bureaux de statistique, des autres institutions publiques et des organisations de la société civile ;

c) Les pays africains doivent définir les besoins critiques en matière de capacités et y répondre, afin de soutenir la mise en œuvre nationale et infranationale du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;

d) Des données désagrégées étaient nécessaires pour un suivi et une évaluation fondés sur des preuves, pour suivre les progrès et pour mettre à disposition des ressources permettant d'accélérer la mise en œuvre des programmes propres à atteindre les objectifs de développement durable et les aspirations de l'Agenda 2063. À cet égard, il faudrait intensifier la collaboration entre les producteurs, les collecteurs et les compilateurs de données aux fins d'harmonisation et pour assurer la qualité et l'exhaustivité de l'entrée des données dans la base de données nationale ;

e) Les pays africains devraient concevoir et mettre en œuvre des politiques et des stratégies de transformation numérique d'ici à 2025, et au moins 40 % de leurs populations devraient utiliser le financement numérique.

G. Séance parallèle sur le sous-thème de la prospérité [point c) de l'ordre du jour]

49. Le sous-thème de la prospérité a couvert cinq objectifs de développement durable, à savoir l'Objectif 7 – Énergie propre et d'un coût abordable, l'Objectif 8 – Travail décent et croissance économique, l'Objectif 9 – industrie, innovation et infrastructures, l'Objectif 10 – Réduction des inégalités, et l'Objectif 11 – Villes et communautés durables, et les objectifs correspondants de l'Agenda 2063.

Messages clefs

50. À l'issue de l'examen du sous-thème, les participants se sont accordés sur les messages clefs suivants :

a) Les États membres devraient redéfinir le concept de prospérité dans le contexte africain pour qu'il trouve un écho auprès des citoyens ordinaires et adopter une approche axée sur la personne humaine et les droits

de l'homme et institutionnaliser les processus des parties prenantes pour mettre en œuvre conjointement les objectifs des deux programmes ;

b) Les États membres devraient intégrer des approches politiques favorables à l'emploi dans leurs cadres de politique économique macroéconomique et sectorielle afin de stimuler la demande de main-d'œuvre et les emplois décents. Ces approches devraient être complétées par des systèmes de protection sociale pour lutter contre l'extrême pauvreté et faciliter le passage à des sources d'énergie renouvelable peu coûteuse ;

c) Les États membres devraient accélérer la transformation structurelle en tirant parti de l'industrialisation fondée sur les produits agricoles et de la valeur ajoutée aux ressources minérales tout en s'attaquant aux déficits des infrastructures de transformation et des cadres de gouvernance ;

d) Les États membres devraient intégrer une perspective spatiale et une approche urbaine dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable ;

e) Les États membres devraient créer et renforcer des systèmes d'innovation régionaux en tant que pépinières d'entreprises pour la science, l'innovation et le développement technologique et faire progresser le développement des technologies émergentes, en mettant l'accent sur la participation des jeunes et des femmes ;

f) Les États membres devraient créer un environnement favorable à l'accroissement des investissements du secteur privé et à la participation de ce secteur au financement de la mise en œuvre du Programme 2030 en Afrique ;

g) Les États membres devraient faire de la gouvernance des migrations une partie intégrante de tous les efforts de développement consacrés à la recherche de la prospérité ;

h) Les États membres devraient promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et faire participer effectivement les jeunes et les personnes handicapées, tout en accordant une attention particulière aux enfants et à leurs besoins et vulnérabilités spécifiques ;

i) Le système des Nations Unies pour le développement devrait fournir une assistance technique aux communautés économiques régionales afin de garantir qu'aucun pays ne soit laissé pour compte ;

j) Les États membres sont invités à adhérer au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et à se soumettre à des examens de la gouvernance.

H. Séance parallèle sur le sous-thème relatif à la planète [point 6 d) de l'ordre du jour]

1. Introduction, questions et tendances principales

51. Le sous-thème de la planète couvre cinq objectifs de développement durable, à savoir l'Objectif 6 – eau potable et assainissement, l'Objectif 12 – modes de consommation et de production responsables, l'Objectif 13 – action en faveur du climat, l'Objectif 14 – vie aquatique et l'Objectif 15 – vie terrestre, et les objectifs correspondants de l'Agenda 2063.

52. Les principales questions et tendances relatives à ce sous-thème peuvent être résumées comme suit :

a) Les changements climatiques constituent une menace existentielle pour l'Afrique et compromettent la réalisation du programme de développement du continent ;

b) Il est urgent de mobiliser des ressources financières suffisantes pour réaliser les objectifs de développement durable et de s'attaquer à

l'immobilisation potentielle des actifs de carbone de l'Afrique ;

c) La biodiversité est importante pour le développement durable et le renforcement de la résilience face aux catastrophes d'origine climatique et aux insécurités humaines, ainsi que pour l'intégrité environnementale, l'utilisation et la gestion durables des terres et l'accès aux services des écosystèmes durables en tant que droit de l'homme ;

d) Il est nécessaire de renforcer les capacités pour harmoniser les contributions déterminées au niveau national, les objectifs de développement durable, l'Agenda 2063 et les plans de développement nationaux afin d'intensifier les actions ;

e) Il est important de gérer de manière intégrée les ressources transfrontalières ;

f) L'économie bleue africaine a un potentiel et des possibilités que l'on peut exploiter pour réaliser les objectifs de développement durable.

2. Messages clefs

53. Suite à l'examen de ce sous-thème, les participants se sont accordés sur les messages clefs suivants :

a) Toutes les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques doivent se montrer plus ambitieuses et accélérer les actions visant à respecter leurs engagements pris dans le cadre du Protocole de Kyoto, de l'Amendement de Doha et de l'Accord de Paris ;

b) Les États membres sont encouragés à mettre au point des stratégies de transition justes en utilisant une nouvelle approche d'économie climatique qui garantisse des avantages sociaux, économiques et environnementaux ;

c) Les États membres devraient faciliter la mise en place de mécanismes de financement innovants, notamment en améliorant la mobilisation et l'utilisation des ressources intérieures, en ayant recours aux obligations vertes/bleues et en créant un environnement propice au financement direct du secteur privé en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable ;

d) Les représentants des États membres à la quinzième réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique devraient veiller à l'adoption de mesures et d'objectifs tangibles, assortis de moyens de mise en œuvre de la nouvelle donne pour l'homme et la nature ;

e) Le système des Nations Unies devrait fournir une assistance technique aux initiatives africaines de transformation, notamment la Grande Muraille verte, la Commission climat du bassin du Congo, la Commission climat de la région du Sahel et la Commission climat pour les petits États insulaires. À cet égard, les États sont encouragés à appuyer la création d'un comité de la gouvernance climatique au niveau régional ;

f) Les États membres devraient accélérer l'application au niveau national de la stratégie de l'économie bleue de l'Afrique grâce à l'élaboration de cadres politiques, juridiques, réglementaires et institutionnels. Le système des Nations Unies devrait soutenir ce processus, qui vient compléter les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) ;

g) Les États membres devraient mettre en œuvre une approche intégrée en matière de réduction des risques de catastrophe, d'adaptation aux changements climatiques et de stratégies d'atténuation de gestion de l'eau et de l'assainissement. En outre, ils devraient augmenter les ressources allouées aux institutions hydrologiques et météorologiques nationales et régionales et mettre

en place ou renforcer les cadres juridiques et institutionnels pour améliorer la production et la fourniture de services d'information météorologique et climatique.

I. Séance parallèle sur le sous-thème relatif à la paix [point 6 e) de l'ordre du jour]

54. Le sous-thème de la paix couvre l'Objectif 16 – paix, justice et institutions efficaces, et les objectifs correspondants de l'Agenda 2063.

55. Les principales questions et tendances relatives à ce sous-thème peuvent être résumées comme suit :

a) Pour ne faire aucun laissé pour compte, il faut une approche inclusive de la gouvernance, y compris l'accès à la justice et à l'état de droit, et des possibilités pour les groupes marginalisés, notamment les jeunes, les personnes handicapées, les femmes et les autochtones ;

b) Les institutions intergouvernementales et internationales impliquées dans l'observation des élections doivent faire preuve de diligence et empêcher tout acte de corruption, notamment le trucage des élections, qui prive les populations de leurs choix ;

c) La corruption est répandue en Afrique et a conduit à l'affaiblissement des structures et des processus de gouvernance, et facilité, par le truchement des flux financiers illicites, les fuites de capitaux et le détournement des ressources destinées au développement ;

d) Les gouvernements africains doivent respecter la séparation des pouvoirs et des mandats des institutions de gouvernance afin de garantir la bonne gouvernance, d'éliminer la mainmise de l'État, de mettre un frein à la recherche de rentes et à la corruption, et d'allouer les ressources aux secteurs et aux activités qui les méritent le plus.

Messages clefs

56. Suite à l'examen de ce sous-thème, les participants se sont accordés sur les messages clefs suivants :

a) Les États membres doivent adopter, pour la mise en œuvre du Programme 2030, une approche centrée sur les droits de l'homme et, ce faisant, garantir l'accès des tous à la justice, la protection de leurs droits, l'exploitation des ressources que représentent les bénévoles, l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des personnes marginalisées et l'accès de tous à des moyens d'existence décents ;

b) De lourdes sanctions doivent être prévues pour décourager les contrevenants. Les conflits tels que ceux de la région des Grands Lacs, de la Corne de l'Afrique et du Sahel devraient être gérés de manière responsable et en temps utile et des ressources appropriées devraient être allouées pour favoriser leur résolution ;

c) L'ONU et la Commission de l'Union africaine doivent renforcer leurs mécanismes de gouvernance et demander des comptes aux États membres, et bannir les contradictions inhérentes au respect de la souveraineté des nations alors que celles-ci peuvent piétiner les aspirations des populations à la paix ;

d) Les États membres devraient tous faire preuve d'un leadership transformateur afin de s'engager à « faire taire les armes », armes qui tuent et détruisent des moyens d'existence, laissant de nombreuses personnes complètement démunies.

J. Forum sur la science, la technologie et l'innovation en Afrique 2020 [point 8 a) de l'ordre du jour]

Messages clefs

57. Suite à l'examen des questions découlant de la deuxième session du Forum sur la science, la technologie et l'innovation en Afrique, les participants se sont accordés sur les messages clefs suivants :

a) Les États membres devraient renforcer les capacités dans le domaine des sciences fondamentales et de l'ingénierie en s'inspirant de leur patrimoine national, de leurs priorités et de leurs avantages comparatifs géographiques afin que l'Afrique puisse tirer pleinement parti des possibilités offertes par les technologies émergentes ;

b) Les États membres devraient augmenter sensiblement les investissements dans la recherche-développement, les universités et les centres de recherche ;

c) Les États membres devraient renforcer les compétences essentielles au niveau national afin d'exploiter efficacement la science, la technologie et l'innovation ;

d) Les États membres devraient mettre en place des pôles d'innovation, des incubateurs et des centres d'équipement communs qui servent l'industrie, les universités et la société dans son ensemble, et élaborer une stratégie qui mette en œuvre simultanément les deuxième, troisième et quatrième révolutions industrielles afin de faire un bond en avant et réaliser les objectifs des deux programmes, ainsi que de parvenir à un développement durable d'ici 2063 ;

e) Les États membres devraient repenser leurs programmes d'enseignement supérieur pour mettre l'accent sur la production de biens et de services.

K. Points de vue des grands groupes et autres parties prenantes [point 8 b) de l'ordre du jour]

Messages clefs

58. Après avoir examiné les points de vue des grands groupes et des autres parties prenantes, le Forum régional est convenu des messages clefs suivants :

a) Les États membres devraient garantir un espace aux organisations de la société civile et aux syndicats, et protéger tous les défenseurs des droits de l'homme et les travailleurs des médias ;

b) Dans le souci de ne faire aucun laissé pour compte, il est de la plus haute importance de parvenir à une participation significative et inclusive de toutes les parties prenantes, y compris les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les femmes, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, les réfugiés, les communautés autochtones, les petits exploitants agricoles et d'autres groupes marginalisés, à la formulation et à la mise en œuvre des deux programmes.

L. Appui du système des Nations Unies pour le développement à la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 [point 8 c) de l'ordre du jour]

59. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Forum a examiné les conclusions de la réunion spéciale du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique.

Messages clefs

60. Après avoir examiné ces conclusions, le Forum est convenu des messages clefs suivants :

a) La promotion de l'application intégrée du Programme 2030, de l'Agenda 2063 et des différents cadres Union africaine-ONU est au cœur des activités du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et montre l'importance de l'Union africaine en tant que partenaire stratégique des Nations Unies. Les réformes en cours au sein de l'Union africaine et de l'ONU offrent de nombreuses possibilités de renforcer le partenariat entre les deux entités à tous les niveaux ;

b) Au niveau sous-régional, les mécanismes de coordination sous-régionale travaillent avec les communautés économiques régionales dans le cadre des deux programmes, en tenant compte des spécificités sous-régionales ;

c) Le thème de l'Union africaine pour 2020, « Faire taire les armes », appelle à la mobilisation des entités de l'Union africaine et des Nations Unies autour du programme de paix et de sécurité du continent de manière cohérente. A cette fin :

i) Il faut renforcer le partenariat entre l'Union africaine et les équipes de pays des Nations Unies conformément aux résolutions pertinentes, en particulier la résolution 2457 (2019) du Conseil de sécurité de l'ONU, et, à cet égard, créer des équipes Union africaine-ONU pour coordonner les initiatives conjointes ;

ii) La Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les équipes de pays des Nations Unies devraient aider les États membres de l'Union africaine et les autres parties prenantes à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies nationales visant à faire taire les armes, notamment en aidant les structures nationales à intégrer des approches inclusives pour faire taire les armes ;

iii) L'ONU devrait soutenir le renforcement des capacités des mécanismes du plan directeur de l'Union africaine pour la promotion de sociétés pacifiques, tels que l'Architecture africaine de gouvernance et l'Architecture africaine de paix et de sécurité ;

iv) Les initiatives nationales en matière de prévention des conflits devraient être intégrées dans les processus de planification du développement national, infranational et sectoriel ;

v) Les examens nationaux volontaires et les processus d'établissement de rapports devraient englober les conflits et les questions de paix et de sécurité ;

vi) Les enjeux liés à l'environnement, aux ressources naturelles et aux changements climatiques devraient être pris en compte dans les initiatives de paix et de sécurité ;

vii) Il convient de tirer parti du lien entre les réfugiés et le développement afin de contribuer aux économies locales ;

viii) Il faudrait renforcer la coopération en matière d'échange de renseignements et d'informations visant à lutter contre le trafic d'êtres humains, de drogues et d'armes, le terrorisme, les groupes terroristes et l'extrémisme violent, y compris le lancement d'alerte ;

ix) La communauté internationale devrait mettre en œuvre des instruments internationaux qui interdisent le transfert d'armes

entre les mains d'utilisateurs finaux illégaux, tels que le traité sur le commerce des armes ;

x) Les États membres devraient mettre l'accent sur l'emploi des jeunes, pilier central de la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique, en instituant des programmes générateurs de revenus pour les jeunes en Afrique afin de les empêcher de rejoindre des groupes rebelles ;

xi) La Commission de l'Union africaine et l'ONU devraient établir des voies de communication avec les entités qui fournissent des armes en Afrique, afin de s'attaquer aux causes profondes de la guerre sur le continent.

d) Afin de tirer profit de la décennie d'action :

i) Les cadres Union africaine-ONU devraient être concrétisés sous forme de plans d'action assortis d'un calendrier ;

ii) Il convient de consulter l'Union africaine et de l'associer au stade de la conception des initiatives pour s'assurer que l'Union est aux commandes et faciliter la participation des États membres au stade de la mise en œuvre ;

iii) Il faudrait assurer l'interface aux niveaux régional, sous-régional et national dans le nouveau cadre de collaboration entre l'Union africaine et l'ONU au niveau régional et faire participer activement les États membres, les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies à la nouvelle architecture de coopération.

M. Conclusions du forum de la jeunesse

64. Suite à l'examen des conclusions du forum de la jeunesse, qui s'est tenu plus tôt à l'initiative de la Vice-Secrétaire générale, les participants se sont accordés sur les messages clefs suivants :

Messages clefs

a) L'implication de la jeunesse dans les processus de développement est importante et, à ce titre, les jeunes devraient être en mesure de faire entendre leur voix, d'exercer un pouvoir et de jouer un rôle dans toutes les phases de la conception, de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques en matière de paix et de sécurité ;

b) Pour exploiter le dividende démographique de la jeunesse, il est nécessaire d'investir de manière significative en faveur des jeunes, en particulier des filles, notamment dans l'innovation, la science, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques, ainsi que l'éducation sexuelle ;

c) Il convient d'élargir l'accès à une éducation de qualité et inclusive pour les personnes handicapées et appliquer une budgétisation au niveau national qui réponde à leurs besoins pratiques et à leurs intérêts stratégiques ;

d) L'ONU devrait promouvoir l'inclusion en favorisant et en renforçant la participation des personnes handicapées.

N. Soumission des messages clefs au Forum politique de haut niveau et présentation de ces messages par le Président

65. Le Forum régional a demandé au secrétariat de soumettre ses messages clefs au Forum politique de haut niveau par l'intermédiaire du Département des affaires économiques et sociales, au plus tard le 28 avril 2020. Le Forum

régional a en outre demandé au Président de présenter ses messages clés au Forum politique de haut niveau sous les auspices du Conseil économique et social à sa réunion prévue à New York du 7 au 17 juillet 2020, pendant la séance consacrée aux rapports des forums régionaux pour le développement durable.

O. Motion de remerciements

66. Les ministres, les hauts responsables et les autres membres des délégations ont remercié le Président de la République, le Gouvernement et le peuple du Zimbabwe d'avoir accueilli la sixième session du Forum régional et se sont réjouis de l'hospitalité chaleureuse qui leur a été réservée. Ils ont également exprimé leur gratitude au Président de la République, à la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies et au Vice-Président de la Commission de l'Union africaine, qui ont honoré de leur présence le Forum régional.

Annexe

Déclaration de Victoria Falls sur la Décennie d'action et de réalisation des Nations Unies pour le développement durable en Afrique

Nous, ministres et fonctionnaires africains chargés du développement durable, des finances et du développement économique, du développement social, de l'agriculture, de la justice, de la statistique et des sciences et technologies, et représentants de la Commission de l'Union africaine et d'autres organisations intergouvernementales, de parlements, du secteur privé et de la société civile,

Réunis à Victoria Falls (Zimbabwe) du 24 au 27 février 2020 à l'occasion de la sixième session du Forum régional africain pour le développement durable, sur le thème « 2020-2030 : une décennie pour assurer l'avènement d'une Afrique transformée et prospère grâce au Programme 2030 et à l'Agenda 2063 »,

Exprimant notre profonde gratitude et notre reconnaissance au Président de la République du Zimbabwe, Emmerson Dambudzo Mnangagwa, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple zimbabwéens pour avoir généreusement accueilli la sixième session du Forum régional africain pour le développement durable et pour la chaleureuse hospitalité réservée aux participants,

Exprimant également notre vive reconnaissance pour la participation au Forum du Président Mnangagwa, de la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, M^{me} Amina Mohammed, et du Vice-Président de l'Union africaine, M. Kwesi Quartey

Rappelant et réaffirmant la déclaration politique du Sommet sur les objectifs de développement durable, tenu les 24 et 25 septembre 2019 à New York, qui a proclamé les années 2020 comme la décennie d'action pour la réalisation des objectifs,

Rappelant et réaffirmant également la Déclaration de Marrakech sur le développement durable et les messages clés adoptés à la cinquième session du Forum régional africain pour le développement durable tenue à Marrakech, au Maroc, du 16 au 18 avril 2019,

Rappelant et réaffirmant en outre la résolution 70/11 de l'Assemblée générale des Nations Unies par laquelle ont été adoptés le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable,

Rappelant l'Agenda 2063 : « l'Afrique que nous voulons » adopté par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, à sa vingt-quatrième session ordinaire,

Reconnaissant les efforts déployés par les États membres et les autres parties prenantes pour mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063,

Considérant le rôle crucial des jeunes dans le programme de transformation du continent,

Se félicitant de la présence pour la première fois dans le programme du Forum régional des examens locaux volontaires et soulignant le rôle essentiel des examens locaux volontaires dans la localisation et le renforcement de l'examen national volontaire ainsi que dans la mise en œuvre effective du Programme 2030 et de l'Agenda 2063,

Notant avec une vive inquiétude que l'Afrique n'est pas sur la bonne voie pour atteindre les objectifs de développement durable et que la décennie 2020-2030 ouvre une fenêtre d'opportunité pour mener des actions décisives à l'échelle continentale en vue de la réalisation des objectifs,

Soulignant avec une vive inquiétude la menace existentielle que posent les changements climatiques et la nécessité urgente de renforcer les ambitions en faveur d'une action climatique visant à en éviter les effets catastrophiques dans le cadre de la réalisation de plusieurs objectifs,

Réaffirmant notre engagement en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable et de la mise en œuvre de l'Agenda 2063,

1. *Engageons* tous les pays africains à revoir d'urgence les cadres de mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, à aligner leurs plans de développement nationaux sur les principes des deux programmes et à lancer des programmes et des projets pour honorer les dix engagements d'action énoncés dans la déclaration politique du Sommet sur les objectifs de développement durable et *invitons* les équipes de pays des Nations Unies à apporter un appui fort, coordonné et cohérent aux États membres à cet égard ;

2. *Engageons également* tous les pays africains à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies nationales d'appui à la décennie d'action, qui soient centrées sur l'homme, inclusives et intégrées dans leurs plans nationaux de développement et leurs processus d'établissement de budgets et, à cet égard, à renforcer les mécanismes de mobilisation des ressources au niveau national et à utiliser judicieusement les ressources destinées au financement des deux programmes ;

3. *Engageons en outre* tous les pays africains à mettre en œuvre les messages clefs du Forum régional ;

4. *Invitons* le système des Nations Unies pour le développement et ses partenaires à accroître leur appui aux efforts de renforcement des capacités des États membre en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, et à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies qui soient cohérentes et qui se renforcent mutuellement aux niveaux régional, sous-régional et national afin d'appuyer la décennie d'action et de réalisation des Nations Unies pour le développement durable au moyen d'interventions ciblées et d'activités de renforcement des capacités dans des domaines porteurs de transformation comme l'action climatique, la jeunesse, l'éducation, l'esprit d'entreprise et l'innovation, l'autonomisation des femmes et des personnes handicapées, le développement des systèmes alimentaires, la santé, les données et statistiques, le commerce, l'examen volontaire national et local, les outils de planification intégrée, de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports fondés sur des données probantes, la science, la technologie et l'innovation, et le renforcement de la participation des parties prenantes ;

5. *Réaffirmons*, selon le principe de ne faire aucun laissé pour compte, le rôle central qu'occupent les objectifs de développement durable dans la réalisation des objectifs du pacte mondial sur les réfugiés, du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et du Plan d'action mondial pour mettre fin à l'apatridie, en particulier pour garantir la protection, l'inclusion, l'assistance et l'identification de solutions pour les populations touchées, notamment en ce qui concerne la situation des personnes déplacées ;

6. *Invitons* la Commission économique pour l'Afrique, de concert avec le système des Nations Unies pour le développement, à rendre compte chaque année au Forum régional africain pour le développement durable de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie régionale d'appui à la décennie d'action et de réalisation pour le développement durable ;

7. *Prions* le Gouvernement zimbabwéen de présenter ces messages au nom de l'Afrique au Forum politique de haut niveau pour le développement durable qui se tiendra à New York du 7 au 16 juillet 2020 sous les auspices du Conseil économique et social, ainsi qu'aux différents forums mondiaux, régionaux et sous-régionaux afin de promouvoir la mise en œuvre accélérée du Programme 2030 et l'Agenda 2063.
